

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Séance du 22 Mars 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
- de Présents : 12
- de Représentés : 0
- de Votants : 12

RESULTAT :

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

DATE D’AFFICHAGE :

LE : 27/04/2022

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 27/04/2022

L’an deux mil vingt-deux, le 22 mars à 18h30, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mercredi 16 mars 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallées Dorée (CCLVD) au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB pouvait délibérer valablement, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Président : M. BOUCHER, **Membres :** MM. BOSINO, TARASSI, GALLIEGUE, RUFFAULT, LAFITTE, DAVENNE et Mmes BEN HAMOU, FILIPIDIS, SVITEK, GOURBESVILLE, VAN ELSUWE.

Excusés : MM. CARON, RAZACK, BLARY, ROSIER, FERREIRA, DEGAUCHY, HERCELIN, CROISILLE, PERRIN, ROBERTI, BLANCANEUX, SOYER, CARPENTIER, BATTON, DELAHOUCHE et Mmes LAMBRE, DAILLY, VAN OVERBECK, CHARBONNEAU, PEREZ, DECOURTRAY, LOBGEAIS, LEMAITRE, VARLET, SLIVINSKI, DUBUISSON.

Secrétaire de séance : M.GALLIEGUE

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 28/04/2022

LE PRESIDENT,



**ADOPTION DU PROGRAMME PARTENARIAL ET DE LA CONVENTION FINANCIERE 2022 AVEC
L’AGENCE D’URBANISME OISE-LES-VALLEES**

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l’arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

Vu, l’arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l’arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l’arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois.

Depuis 2007, le Syndicat Mixte est membre de l’agence d’urbanisme Oise-les-Vallées. Cet organisme accompagne le développement de l’aire urbaine du Bassin Creillois et éclaire les collectivités et ses acteurs dans la connaissance des évolutions urbaines, sociales, économiques et environnementales.

Le programme partenarial de travail 2022 d’Oise-les-Vallées a été arrêté lors du conseil d’Administration d’Oise-les-Vallées du 03 décembre 2021.

Ce programme prévoit la réalisation d’un certain nombre de missions sur lesquelles les partenaires ont donné leur accord, considérant qu’elles relevaient de l’intérêt collectif de l’ensemble des membres et qu’elles participaient à la définition de leurs politiques d’aménagement et de développement.

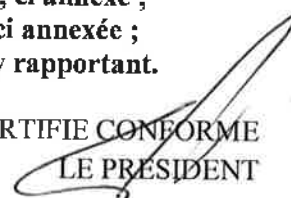
Cette année, pour le compte du SMBCVB, Oise-les-Vallées doit notamment :

- Poursuivre la révision du SCoT du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise : élaboration du Projet d’Aménagement Stratégique (PAS) et ébauche du Document d’Orientations et d’Objectifs (DOO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l’unanimité :

- De valider le programme partenarial 2022 proposé par Oise-les-Vallées, ci annexé ;
- De valider la convention financière 2022 pour un montant de 45 000 €, ci annexée ;
- D’autoriser le Président à signer ladite Convention et tout document s’y rapportant.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



60300 SENLIS
27 AVR. 2022
SOUS-PREFECTURE